

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 29 avril 2022

Action Logement présente le bilan 2021 de ses interventions dans le cadre du programme Action Cœur de Ville en Bretagne

C'est désormais une offre nouvelle de 585 logements qu'Action Logement propose en Bretagne dans le cadre du Programme national Action Cœur de Ville (ACV). Le Groupe paritaire est associé à l'État, à la Banque des Territoires et à l'ANAH pour mettre en œuvre ce dispositif dédié à la revitalisation de 222 territoires, dont 11 villes en Bretagne. Depuis 2018, Action Logement, en lien étroit avec les élus de ces collectivités, a engagé 31,7 millions d'euros, et réservé 13,5 millions d'euros en Bretagne au bénéfice du logement des salariés dans les centres de ces villes moyennes.

35 opérations en cours dans 9 villes

Au 31 décembre 2021, ce sont 35 opérations immobilières qui ont été sélectionnées et financées par Action Logement dans 9 villes de Bretagne représentant près de 585 logements abordables remis sur le marché. Les opérations en cours représentent un montant cumulé de 31,7 millions d'euros, dont 16 millions d'euros en 2021. 13,5 millions d'euros sont également réservés auprès des collectivités pour un vivier d'opérations supplémentaires.

Les villes du programme Action Cœur de Ville en Bretagne

- Lannion (22)
- Saint-Brieuc (22)
- Morlaix (29)
- Quimper (29)
- Lorient (56)
- Pontivy (56)
- Vannes (56)
- Fougères (35)
- Redon (35)
- Saint-Malo (35)
- Vitré (35)

Caractéristiques des réalisations d'Action Logement (périmètre France entière)

- 55 % de l'offre financée concernent l'accession sociale à la propriété, des logements à loyers intermédiaires ou locatifs privés, et constituent ainsi un facteur de mixité sociale.
- 74 % des financements sont concentrés dans les zones détendues (B2 et C).
- 62 % sont des opérations d'acquisition-amélioration ou réhabilitation.
- 20 % sont des opérations de démolition donnant lieu à des reconstructions.
- 18 % sont des constructions neuves.
- 18 % des opérations du parc social font l'objet d'une certification de performance environnementale.
- Tous parcs confondus, la taille moyenne des opérations est de 14 logements, dont 36 % de T2, particulièrement adaptés aux jeunes actifs.

En 2021, l'accélération des opérations permet de mesurer les effets tangibles de l'intervention d'Action Logement pour la réussite d'un programme. Dans le cadre d'un partenariat fructueux avec les collectivités locales bretonnes et grâce à des opérations qualitatives, les logements produits permettent de proposer des solutions attractives aux salariés, au plus près des bassins d'emploi et ainsi de faire revenir des ménages d'actifs sur les centres-villes.

La prolongation du programme annoncée par le Gouvernement en juillet 2021 pour quatre années supplémentaires, en cohérence avec le mandat municipal, sera de nature à conforter les dynamiques locales progressivement engagées depuis 2018, par ailleurs renforcées par de la crise sanitaire au regard des aspirations résidentielles nouvelles exprimées par de nombreux ménages.

Pour Jean-Yves CARILLET, Président du Comité régional Action Logement en Bretagne :

« L'originalité du tissu urbain breton, c'est qu'il repose sur un maillage de villes dites moyennes. Aussi, au-delà des zones « tendues » que sont les métropoles, Action Logement s'est particulièrement impliqué en Bretagne pour accompagner les villes de taille moyenne dans leurs efforts d'attractivité, qui passent notamment par la redynamisation de leurs cœurs de ville. C'est un travail de longue haleine avec les collectivités, et les bailleurs, qui mérite d'être poursuivi lors d'une phase 2 du dispositif jusqu'en 2026. ».

Pour Catherine TANVET, Vice-présidente du Comité régional Action Logement en Bretagne :

« Action Logement soutient activement le dispositif Action Cœur de Ville, pour le retour des salariés dans les centres des villes. C'est une offre nouvelle à laquelle ils peuvent prétendre, à loyer abordable, avec une variété de typologies pouvant convenir à des personnes seules, ou des couples, ou des familles, dans des logements de qualité entièrement rénovés aux normes actuelles. Financer Action Cœur de Ville, c'est agir concrètement pour le pouvoir d'achat des salariés et pour la sauvegarde du patrimoine local, c'est toute notre utilité sociale. »

Contact dédié aux bailleurs privés intéressés par les aides d'Action Logement dans le dispositif Action Cœur de Ville : actioncoeurdeville.al@actionlogement.fr

Plus d'informations sur :

- le dossier de presse joint à cet envoi.
- <https://groupe.actionlogement.fr/bilan-d-intervention-2021-d-action-logement-dans-le-cadre-d-action-coeur-de-ville-0>
- <https://fr.calameo.com/read/0062631538068e8f307c1>

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.



CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT A LA RECONQUETE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le **programme national « Action Cœur de Ville »** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des

territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

Pour la période 2018-2022, ce programme a été doté de 5 milliards d'euros par différents acteurs, dont 1,5 milliard d'euros par Action Logement, engagés sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes. La prolongation du programme jusqu'en 2026 a été annoncée en juillet 2021 dans des conditions qui restent à définir. Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement) -  [Action Logement](https://www.linkedin.com/company/actionlogement) -  [Action Logement](https://www.youtube.com/channel/UC...)

CONTACTS PRESSE

| Communication Bretagne, Judith Corvellec : 02 21 07 01 11, judith.corvellec@actionlogement.fr